Statu quo hormis le passage de témoin à la tête du département

Le 1er septembre 2022, la conseillère synodale Annette Geissbühler a succédé au conseiller synodal Roland Stach à la tête du département. La nouvelle direction poursuit les efforts entrepris jusqu'ici pour équilibrer les finances. Le secteur soutient de son mieux la conseillère synodale Annette Geissbühler dans l'exécution correcte et opportune des tâches confiées au département et dans la réalisation des objectifs fixés.

Roger Wyss
responsable du secteur Services centraux

En tant que secteur à vocation transversale, nous soutenons d'une part l'ensemble des services généraux de l'Eglise dans leurs tâches, et d'autre part, nous fournissons également des services aux personnes et institutions en dehors de la Maison de l'Eglise. Il s'agit par exemple de l'attribution de subventions aux paroisses relevant de la péréquation financière ainsi que de l'octroi de bourses en faveur des professions ecclésiastiques ou de la location de nos logements selon des critères socialement acceptables. Les employées et employés ainsi que les membres des exécutifs des paroisses recourent de plus en plus aux compétences du service du personnel afin d'obtenir des renseignements spécialisés concernant les ressources humaines. ■

Secteur Services centraux

Passage de témoin à la direction du département Services centraux: Roland Stach, élu au Conseil synodal le 12 décembre 2017, a dirigé le département des Services centraux depuis le début jusqu'à sa démission, le 31 août 2022. Le 1er septembre, la conseillère synodale Annette Geissbühler, élue par le Synode le 24 mai, a repris le département. Les deux membres du Conseil synodal ont en commun d'avoir dirigé, respectivement de diriger le département avec beaucoup d'expertise et d'engagement, témoignant d'une vision prudente et intersectorielle de l'ensemble.

En 2022, le secteur des Services centraux a assumé la responsabilité de deux objets lors du Synode d'été et quatre lors du Synode d'hiver. Outre l'approbation annuelle des comptes et du budget ainsi que la prise de connaissance du plan financier, deux dossiers importants ont été traités, à savoir l'augmentation des points de poste concernant les postes destinés aux processus de soutien et d'assistance ainsi que le financement des congés d'études du corps pastoral. Le Synode a approuvé la totalité de ces objets.

L'augmentation des points de poste a été approuvée avec beaucoup de bonne volonté par le Synode. Au 1er octobre, les Services centraux ont ainsi pu réaliser le renforcement urgent et nécessaire du service du personnel de 80 pour cent. Approuvée par le Synode également, la mise au concours d'un poste de médiamaticienne ou de médiamaticien pour renforcer notre département informatique a été suspendue dans la mesure où le poste de support informatique est encore vacant: le 1er septembre, le technicien a pris sa retraite. La pénurie de personnel qualifié dans le secteur informatique constitue l'une des raisons principales de cette vacance.

«Tout vient à point à qui sait attendre»: le dossier concernant le financement des suppléances des membres du corps pastoral en congé d'études remonte à une motion déposée lors du Synode d'été 2020. Jusqu'au classement de la motion lors du Synode d'hiver 2022, le Conseil synodal a délibéré six fois sur le sujet. Il a examiné à cet effet des propositions de variantes, pris connaissance des résultats de la consultation menée auprès de l'Association des paroisses du canton de Berne et de la Société pastorale réformée évangélique Berne-Jura-Soleure, approuvé deux messages au Synode ainsi que l'ordonnance correspondante. Le Synode a délibéré trois fois sur cet objet – y compris la motion et son classement. L'ordonnance régissant la contribution de base au financement des suppléances des pasteures et pasteurs en congé d'études (ordonnance sur la contribution de base; RLE 61.115) entrera en vigueur le 1er janvier 2023. ■

Service Finances

En 2022, douze bourses d'un montant d'environ 195 000 francs ont pu être accordées pour des formations subventionnées, conformément au règlement concernant l'octroi de subsides de formation (RLE 58.010).

De nombreuses demandes de financement adressées au Fonds de développement et de soutien ainsi qu'au crédit global du Conseil synodal ont à nouveau été examinées. 170 000 francs de subventions ont été accordés à la charge du Fonds de développement et de soutien et 88 200 francs à la charge du crédit global. Les institutions bénéficiaires peuvent être consultées dans l'annexe des comptes annuels 2022.

Les paroisses bernoises disposent d'une péréquation financière qui est gérée par les Services centraux. Les frais administratifs qui en résultent sont couverts par la péréquation financière. En 2022, 66 paroisses étaient éligibles à la péréquation financière. 23 d'entre elles ont déposé une demande de subvention pour des investissements dans des immobilisations corporelles du patrimoine administratif, au cours de l'année sous revue. Le volume de l'investissement s'élève à environ 2,1 millions de francs. Le montant de la subvention dépend de la quotité de l'impôt et de la capacité fiscale aux termes du règlement sur la péréquation financière (RLE 61.210) et s'élève à environ 0,56 million de francs. En voici quelques exemples:

La **paroisse de Meiringen** a investi près de 300 000 francs pour la rénovation (installations de WC, isolation, raccordement au chauffage à distance) de la chapelle «Zeughaus». La part de la subvention provenant de la péréquation financière s'élevait à 50 000 francs.

La **paroisse de Siselen-Finsterhennen** a acheté et rénové une ancienne ferme au centre du village, à proximité de l'église, afin d'y aménager des locaux destinés aux activités communautaires de la paroisse.

Les investissements se sont élevés à environ 2,4 millions de francs. La demande a été déposée dès 2018. La construction est désormais achevée. La part de la subvention provenant de la péréquation financière s'élevait à environ 430 000 francs.

La **paroisse de Tramelan** a déposé en 2019 une demande de subvention d'un montant de près de 2,9 millions de francs pour la construction d'un nouveau centre paroissial. Des fouilles effectuées par le service archéologique ont entraîné des retards. Le bâtiment a été érigé sur l'ancien cimetière. Lors des fouilles, plusieurs tombes d'importance historique ont été exhumées. Après 18 mois de travaux, le nouveau centre a pu ouvrir ses portes en 2022. Le taux de subvention pour la paroisse est actuellement de 12%. Le montant effectif de la subvention dépend du produit de la vente de l'ancienne maison de paroisse. Comme la maison n'a pas encore pu être vendue, le décompte de la subvention n'a pas encore été établi. ■

Service Personnel

Au cours de la 3e année après la reprise des postes pastoraux réformés du canton, le 1er janvier 2020, la plupart des processus se sont mis en place. Nous sommes reconnaissants que le Synode ait approuvé des ressources en personnel supplémentaires. En octobre, un poste administratif supplémentaire pour la gestion du personnel a été pourvu. Ainsi le service du personnel gère désormais avec quatre postes à plein temps, à côté du Synode, des commissions et des paiements d'honoraires, environ 600 dossiers du personnel en activité. En plus des affaires courantes, nous soutenons et conseillons régulièrement les différentes instances ainsi que les collaborateurs et collaboratrices, et exprimons le point de vue du personnel et du service au sein des groupes de travail.
Ces nouvelles ressources devraient nous permettre, à l'avenir, de normaliser la situation de l'emploi au sein du service du personnel voire de développer ce dernier. En outre, la mise en œuvre de différents projets est à l'ordre du jour, comme la réévaluation des logements de fonction ainsi que la nouvelle attribution des postes pastoraux (OAP).

Suite à la page 22

Services centraux

Responsable du secteur
Roger Wyss
Marcel Maier (suppléant)

Service des finances
Roger Wyss (responsable)
Margot Baumann, Nicole Bonnemain, Beatrix Jockisch Wälti, Therese Waeber

Service Infrastructure
Marcel Maier (responsable)
Conciergerie: Renate Erny, Sonja Häfliger
Informatique:
Stephan Trachsel (responsable), David Kern (jusqu'au 31 août)
Réception:
Brigitte Müller, Isabelle Scherer-Abgottspon (jusqu'au 28 février), Sabine Schüpbach, Elvira Wüthrich
Auxiliaires réception:
Daniela Bourloud, Daniela Matti, Sonja Moser

Service du personnel
Hanni Wyrsch (responsable)
Yvonne Liechti, Ruth Käser Gurung, Nathalie Neily, Tina Pensa (à partir du 1er octobre)
Apprenti-e-s de commerce CFC:
Hristian Petrov (jusqu'au 31 juillet), Benjamin Hari, Costantino Morello (à partir du 1er août), Dima Osman (à partir du 1er août)
Apprentie assistante de bureau AFP:
Shewit Woldeab (à partir du 31 juillet)

Le 1er juillet 2020, la loi fédérale révisée sur l'égalité entre femmes et hommes est entrée en vigueur. La révision a pour but de faire respecter le droit constitutionnel à un salaire égal pour un travail de valeur égale (art. 8, al. 3, Cst). Toutes les entreprises comptant 100 employées et employés au minimum sont donc désormais tenues d'effectuer tous les quatre ans une analyse de l'égalité des salaires et de la faire vérifier par un service indépendant. L'examen formel a été réalisé pour la première fois en 2022. Le résultat de l'analyse de l'égalité des salaires montre qu'il n'existe pas, au sens strict du terme, de différence salariale statistiquement prouvée et inexpliquée entre les femmes et les hommes, au sein des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. ■

Service Infrastructure

Il y a plus de 20 ans, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure sont devenues propriétaires des immeubles du Pavillonweg 5 et 7 à Berne suite à un héritage. Les deux maisons font partie de l'inventaire des villas urbaines dignes de protection. Après la réfection des immeubles en 2016, quatre appartements indépendants de trois pièces ainsi qu'un logement ouvert convenant à une colocation estudiantine, étaient à louer. Les prix de la location sont inférieurs aux loyers pratiqués dans le quartier. Par ailleurs, le Conseil synodal a défini, dans l'ordonnance sur les propriétés immobilières (RLE 63.350), les conditions financières à remplir par les locataires pour pouvoir bénéficier de l'offre de logement la plus avantageuse.

L'examen de la situation financière par le service Infrastructure a lieu lors de l'entrée en location, puis tous les deux ans. Six ans plus tard, on peut dire que l'offre de logements des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure répond à un besoin et peut être proposée à la location aux fins prévues. Au total, 21 étudiantes et étudiants en théologie, travail social et sciences sociales ont pu profiter d'un lieu de résidence favorable et de la proximité de l'université. En 2022, six nouveaux contrats de location ont été conclus pour la colocation. En ce qui concerne les logements familiaux, il y a eu un changement de locataire en 2022. Les trois quarts des ménages avec enfants sont occupés par des familles monoparentales. ■

Statistiques

	Population réformée	Baptêmes				Confirmations			
	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Oberland	121 690	793	482	710	690	938	973	944	874
Mittelland	182 177	1018	587	792	905	1333	1268	1794	1386
Emmental	61 364	435	318	393	502	578	566	524	513
Haute-Argovie	43 177	275	194	275	271	363	399	383	271
Seeland	71 028	376	227	284	368	555	552	485	478
Jura bernois	16 873	99	39	53	75	110	80	138	108
Canton de Berne	496 309	2996	1847	2507	2811	3877	3838	4268	3630
Canton du Jura	6 591	27	11	10	19	18	11	36	17
Paroisses soleuroises	29 225	219	128	141	152	297	262	237	217
Territoire de l'Union synodale Berne-Jura-Soleure	**532 125**	**3242**	**1986**	**2658**	**2982**	**4192**	**4111**	**4541**	**3864**

	Bénédictions de mariage				Services funèbres			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Oberland	292	219	184	244	1312	1264	1222	1262
Mittelland	217	125	135	174	1953	1879	1789	1909
Emmental	135	98	86	104	727	716	735	704
Haute-Argovie	58	29	45	37	515	550	520	520
Seeland	92	53	44	80	830	753	712	743
Jura bernois	35	14	16	12	294	321	256	336
Canton de Berne	829	538	510	651	5631	5483	5234	5474
Canton du Jura	2	2	0	3	87	73	58	73
Paroisses soleuroises	33	21	17	26	371	348	283	317
Territoire de l'Union synodale Berne-Jura-Soleure	**864**	**561**	**527**	**680**	**6089**	**5904**	**5575**	**5864**

Mariages	Mariages 2022	Mariages purement réformés	Mariages interconfessionnels
Canton de Berne	651	425	226
Canton du Jura	3	0	3
Paroisses soleuroises	26	16	10
Territoire de l'Union synodale Berne-Jura-Soleure	**680**	**441**	**239**

Entrées et sorties de l'Eglise	Entrées				Sorties			
par tranches d'âge	**Femmes**	**Hommes**	**Total**	**2022**	**Femmes**	**Hommes**	**Total**	**2022**
jusqu'à 20 ans	44	39	83	83	197	209	406	369
20 – 29 ans	7	8	15	20	880	751	1631	1481
30 – 39 ans	33	13	46	47	771	857	1628	1443
40 – 49 ans	27	19	46	37	502	470	972	862
50 – 59 ans	25	23	48	37	687	529	1216	1086
60 – 69 ans	20	13	33	26	574	561	1135	879
à partir de 70 ans	33	27	60	31	322	291	613	573
sans indication d'âge	0	0	0	0	18	27	45	51
Total	**189**	**142**	**331**	**281**	**3 951**	**3 695**	**7 646**	**6744**

Statistiques ecclésiales: éclairage

En 2022, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont enregistré 331 entrées, soit un peu plus que l'année précédente (281). Le nombre de sorties est bien plus élevé: 7646 personnes ont quitté l'Eglise, un nombre en légère augmentation par rapport à l'année précédente (6744). La plupart des sorties concernent la tranche d'âge des 20 à 40 ans. L'ensemble du territoire du ressort des Eglises Berne-Jura-Soleure compte 531125 membres au 31 décembre 2022 (année précédente: 544256). La grande majorité des personnes quittent l'Eglise sans mentionner de motif. Seules 62 motivent ce geste par des raisons fiscales, 141 parce qu'elles sont «distanciées de l'Eglise en tant qu'institution». Le nombre de mariages a augmenté: 680 couples se sont dit oui, soit plus que durant les années de pandémie 2021 (527) et 2020 (561). L'ensemble du territoire a également connu une augmentation des baptêmes: 2982 (année précédente: 2658). 3864 jeunes ont confirmé (année précédente: 4031). 5864 services funèbres ont eu lieu (année précédente: 5575). Le Conseil synodal suit et analyse régulièrement l'évolution du nombre de membres. Il cherche des opportunités pour promouvoir la vie ecclésiale par de nouvelles formes et pour atteindre les personnes qui ont un rapport distant avec l'Eglise. ■